



## ARTICLE

Colloque du 18 au 21 Octobre 2022

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO  
ECOLE DOCTORALE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET  
DEVELOPPEMENT

Téléphone: +261 34 17 586 34

Courriel : [edgrnd@gmail.com](mailto:edgrnd@gmail.com)

<https://doctoralegrndessa.wordpress.com/>

*Intitulé* : « Analyse de l'effectivité de la démocratie environnementale dans les mécanismes juridiques et politiques régissant le secteur minier à Madagascar – Cas des entreprises multinationales ».

*Auteur* : RAKOTOARISAONA Tahiana Lucette : Doctorante en 2eme année, ED-GRND, EAD EPRN

*Co-auteurs* : RAMAMONJISOA Bruno, Professeur à l'EDGRND

RAMBININTSAOTRA Saholy, Professeur à la FDSP, Directeur de thèse,

RAZAFINTSALAMA Manitra, Docteur à l'ED-GRND, co-directeur de thèse ;

RAZANAKOLONA Fenosoa, Directeur de la Réglementation environnementale et de Sécurité auprès du Ministère des Mines et des ressources stratégiques, Représentante institution opérationnelle

### Résumé

La présence des grandes industries minières constitue une des potentialités et un levier puissant pour promouvoir le développement économique de Madagascar. Cependant, ce potentiel économique ne peut être valorisé sans prise en compte des droits humains des communautés riveraines des activités minières et de l'environnement. Dans ce cadre, la démocratie environnementale met en relief trois grands principes du droit international, faisant office d'outils efficaces pour trouver un véritable équilibre entre la contribution économique du secteur, le développement social et la protection environnementale : Il s'agit de l'accès à l'information sur l'environnement, la participation au processus décisionnel et l'accès aux voies de recours. Cette démocratie environnementale, en tant qu'outil pour résoudre des conflits et concilier des intérêts divergents, favoriserait sans nul doute la bonne gouvernance minière et consolide ainsi la volonté du pays de s'engager dans la voie du développement durable. A travers le double regard disciplinaire : droit et économie politique, le présent article vise à effectuer l'analyse critique des politiques, législations et stratégies minières par rapport à la gouvernance reposant sur la démocratie environnementale. En ce sens, l'objectif consiste à identifier les lacunes et les défis, mais aussi les bonnes pratiques et les efforts entrepris en la matière.

*Mots-clés* : Droits humains, démocratie environnementale, développement durable, gouvernance minière.

### Summary

The presence of mining companies is one of the potentialities and a powerful lever to promote the economic development of Madagascar. However, this economic potential cannot be realized without taking into account the human rights of communities bordering mining activities and the environment. In this context, environmental democracy highlights three main principles of international law that serve as effective tools to find a real balance between the economic contribution of the sector, social development and environmental protection : Access to environmental information, participation in decision-making and access to remedies. This environmental democracy, as a tool to resolve conflicts and reconcile divergent interests, would undoubtedly promote good mining governance and thus consolidate the country's will to embark on the path of sustainable development. Through the double disciplinary perspective: law and political economy, this article aims to critically analyze mining policies, legislation and strategies in relation to governance based on environmental democracy. In this sense, the objective is to identify gaps and challenges, but also good practices and efforts in this area.

*Keywords*: Human rights, environmental democracy, sustainable development, mining governance.